

Compte rendu de la réunion DP du 18/01/08

65070 CTA /01/08/02 Nature des questions DP :

Lors du CHSCT du 20 décembre consacré à l'expertise Technologia, l'inspection du travail a rappelé que les délégués du personnel faisaient partie des acteurs de prévention et de sécurité au même titre que les délégués des CHSCT.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Que des questions portant sur la sécurité physique ou mentale des salariés soient prises en compte en DP et non renvoyées par la direction vers d'autres instances.

Réponse Direction : Les Délégués du Personnel peuvent remonter dans cette instance des points relevant de la Sécurité et des Conditions de Travail.

Par contre, il appartient aux CHSCT de prendre en charge et de traiter ces sujets techniques.

Commentaires SUD :

Dans son compte rendu, si la direction reconnaît : « que les délégués DP peuvent remonter dans cette instance des points relevant de la Sécurité et des Conditions de Travail », elle ajoute : « Par contre, il appartient aux CHSCT de prendre en charge et de traiter ces sujets techniques ».

Ceci laisse sous entendre : Que la direction ayant connaissance d'un risque par l'intermédiaire de l'instance DP, ne prendra aucune disposition pour éradiquer le risque et attendra que le ou les CHSCT traitent le problème.

SUD considère que cette réponse n'est pas recevable et rappelle que la loi fait obligation à l'employeur de prendre les dispositions nécessaires pour préserver la santé des salariés. Il n'est donc pas question d'accepter que les devoirs de la direction soient « externalisés » vers les CHSCT.

SUD réclame donc que les tous sujets évoqués en DP qu'ils aient trait ou non à la sécurité, soient pris en charge et traités le plus rapidement possible par la direction.

65070 CTA /01/08/04 Semaines 51 et 52 :

Les délégués du personnel SUD demandent :

Le nombre de salariés RENAULT et de prestataires présents sur le site en S51 et S52

Réponse Direction :

- **Semaine 51, l'activité étant normale, l'effectif présent correspondait à l'ensemble du personnel.**
- **Semaine 52, nous avons enregistré 71 passages de personnel RENAULT et 131 passages de prestataires (un passage ne signifie pas une présence sur l'ensemble de la semaine).**
- **Semaine 1, nous avons enregistré 47 passages de personnel RENAULT et 114 passages de prestataires.**

Commentaires SUD :

Plus de 10% du personnel Renault et plus 1/3 des personnels prestataires ont travaillé sur le site semaine 52 et 01.

Pourquoi imposée la 5^{ème} semaine de congé ??????

65070 CTA /01/08/01 Pouvoir d'achat :

Avec la sortie des nouveaux projets (44, 91) les salariés ont été particulièrement sollicités. Pourtant, avec des AGS 2007 inférieurs à celles de 2006, l'écart avec le coût réel de la vie s'est encore creusé.

De plus, les enquêtes Technologia et ISR le font apparaître clairement, la reconnaissance salariale est un réel problème.

Les délégués du personnel SUD demandent :

1. que les négociations (NAO) 2008 s'ouvrent sur une base d'augmentation des AGS de + 5% avec une mise en œuvre de rattrapage effective au mois de janvier, comme les augmentations de la mutuelle (+3 %) et du gaz naturel (+ 4,2 %) en vigueur depuis le 1^{er} janvier.
2. Que la perte de pouvoir d'achat induite par l'écart entre le coût réel de la vie et les AGS concédées chez Renault depuis plus de 15 ans, soit compensée par une revalorisation immédiate de + 230 euros sur le salaire de base de tous les salariés.

Réponse Direction : Nous notons cette revendication, qui ne peut être traitée dans cette instance.

Commentaires SUD :

Le 15 février se tiendra la 2^{ème} réunion de négociation annuelle pour les salaires. La direction a l'habitude de présenter des montants AGS tronqués. Ses 2 méthodes pour cela sont :

1) Ne pas tenir compte des dates effectives d'augmentation AGS

| Année | Annonces Direction | Valeurs réelles annuelles |
|-------|--------------------|---------------------------|
| 2000 | 1,5% | 1,04% |
| 2001 | 2,5% | 1,63% |
| 2002 | 2% | 1,09% |
| 2003 | 2% | 1,17% |
| 2004 | 2% | 1,5% |
| 2005 | 2,1% | 1,53% |
| 2006 | 1,6% | 0,99% |
| 2007 | 1,5% | 0,96% |

La direction laisse sous-entendre que les chiffres d'AGS annoncés portent sur l'ensemble de l'année, ce qui est faux.

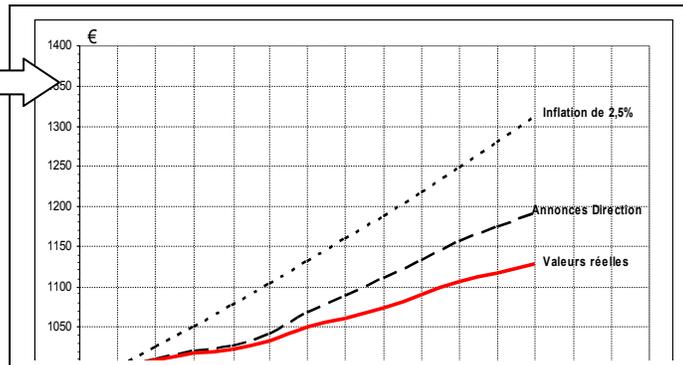
Le tableau montre l'historique depuis 2000.

2) Inventer le concept de l'augmentation globale

La direction additionne les AGS, les Promotions et augmentations individuelles puis divise par le nombre de salariés. Pour 2007, les APR et les ETAMS « auraient » donc tous été augmentés de 3,6 %, ce qui est faux.

L'écart se creuse donc au fil des ans entre les AGS données par la direction et le pouvoir d'achat.

**IL Y A URGENCE À UNE
REVALORISATION UNIFORME
DES SALAIRES DE 230€ ET
D'UN MINIMUM DE 5% POUR
LES AGS**



*Appel commun de la CGT et SUD pour le Pouvoir d'achat
de 9H00 à 9h30 à la Ruche le Jeudi 07 Février.*

Les autres organisations syndicales de l'établissement n'ont pas souhaité se joindre à cet appel commun pour l'instant et réservent leur réponse pour la suite. D'ors et déjà, de nombreux mouvements unitaires ont eu lieu chez Renault à l'occasion de la 1ère séance de négociation. Une dynamique unitaire revendicative peut peser efficacement sur le déroulement de la 2^{ème} réunion de négociations AGS prévue le 15 février prochain.

65070 CTA /01/08/05 RRHP :

Suite à la mise en place d'un second RRHP du site d'Aubevoye

Les délégués du personnel SUD demandent :

A ce que cette personne soit invitée à la prochaine réunion pour qu'elle nous soit présentée.

Réponse Direction : M.Allan AGULLO s'est présenté à l'ouverture de cette séance de DP de Janvier 2008 .

Commentaires SUD :

Dans un esprit de Dialogue Social, il aurait été souhaitable d'informer les représentants du personnel que les RRHP d'Aubevoye prendraient rendez-vous avec tous les salariés du site cette année.

Par contre, nous les avons alertés au sujet des nouveaux entretiens ETAM, voir tract du mois dernier « Gestion « RH » par le stress ».

65070 CTA /01/08/06 Heures supplémentaires :

Suite à la question 65070 CTA/10/07/01, la direction nous a répondu : qu'un kit d'information était en préparation.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Quand ce kit sera-t-il diffusé à l'ensemble du personnel Renault.

Réponse Direction : Le kit d'information doit être rédigé avec la réglementation RENAULT.

Commentaires SUD :

Cette question concernait la nouvelle réglementation des heures supplémentaires en vigueur depuis octobre 2007, quelle réactivité !!!!

Prochaine question :

A quand la réglementation RENAULT ??????????

65070 CTA /01/08/07 Prix des véhicules Nissan :

Suite à la question 65070 CTA/11/07/07 la direction nous a répondu : nous documentons cette question auprès de Nissan.

Les délégués du personnel SUD demandent :

La réponse à cette question.

Réponse Direction : Les réductions accordées au personnel NISSAN sur les véhicules NISSAN ne sont pas appliquées au personnel RENAULT.

Commentaires SUD :

Le personnel Nissan peut acheter des Renault avec 25% de remise, tandis que le personnel Renault peut acheter des Nissan avec 8% de remise. L'alliance se ferait elle que dans un sens, ou est il plus difficile de vendre une Renault qu'une Nissan ?

65070 CTA /01/08/09 APS :

En 2005, le personnel APS (NOVAP) était constitué de 72 agents.

En 2007, l'effectif était de 39 agents. Sur ces deux années, la superficie des surfaces aménagées a augmenté de 20%.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Une explication sur la réduction de près de 50% du personnel.

Réponse Direction : Il appartient à l'entreprise prestataire de mettre en place l'effectif qu'elle juge nécessaire par rapport à la prestation définie dans le cahier des charges.

Commentaires SUD :

Comme d'habitude le problème est la charge de travail qui augmente et les effectifs qui diminuent. Quand le travail ne part pas à l'étranger.

Pour mémoire, le personnel prestataire est assujéti aux mêmes règles que le personnel Renault. Le respect de la maîtrise du temps de travail doit être aussi respecté.

65070 CTA /01/08/08 Courriel :

Suite à la question 65070 CTA/12/07/16 la direction nous a répondu : cette demande est prise en compte, cependant lors de l'envoi de l'invitation pour la présentation des vœux de la direction, nous n'avons pas été mis en copie.

Les délégués du personnel SUD demandent :

La prise en compte effective de cette demande.

Réponse Direction : Pour les vœux de la Direction, une invitation a été adressée à chaque organisation syndicale de l'Etablissement, qui s'organisait pour désigner deux participants.

Commentaires SUD :

Une fois de plus la réponse est a coté de la question. C'était la prise en compte de notre demande qu'on réclamait et non pour l'invitation qui était pris en exemple seulement.

Rappel de notre question du mois de Décembre :

65070 CTA /12/07/17 _Equité entre les organisations syndicales :

Nous avons découvert avec surprise dans la liste des destinataires, lors de l'envoi sous forme électronique de la note 110/07 le vendredi 30 novembre que la direction avait ajouté l'adresse privée d'une organisation syndicale (opérateur Wanadoo).

Que les courriels destinés à notre syndicat le soient aux 2 adresses électroniques suivantes :

sud.guyancourt@renault.com et sud.aubevoye@renault.com. Vous nous avez prouvé que vous étiez en mesure de le réaliser vers une adresse privée, il nous semble donc possible de le faire pour les adresses internes.

Re prochaine question :

A quand la prise en compte effective de cette demande ????

FLASH INFO CE D'AUBEVOYE

Nous déplorons toujours le fait que la CFE-CGC gère le CE d'Aubevoye dans son coin. En effet, une seule commission CE d'Aubevoye a été réalisée en 2007. Contrairement à ce qu'avait promis le président de la commission, aucune date n'a été proposée à ce jour pour 2008.....

